

## blois

social

# La clause d'insertion a déjà fait ses preuves

Initiée sur le PRU, la clause d'insertion a fait ses preuves à Blois avec 170 habitants des quartiers nord salariés. Le modèle sera étendu au bassin d'emploi.

C'était une très bonne idée qui aurait pu se transformer en véritable casse-tête si Cécile Decaix n'était pas arrivée à la Maison de l'emploi. Depuis presque deux ans, cette chargée de mission fait appliquer la clause d'insertion sur chaque dossier du Projet de rénovation urbaine (PRU) de Blois. Les entreprises qui répondent aux appels d'offres sont en effet obligées d'embaucher 5 % de leur main-d'œuvre en insertion et surtout auprès d'habitants des quartiers rénovés.

« Nous sommes à 7 % de salariés en insertion en moyenne, c'est la preuve que ça marche ! », se félicite Louis Buteau, vice-président d'Agglopolys en charge de l'emploi. Le PRU est un agencement de petits lots, ce qui n'a pas facilité le travail de Cécile Decaix : « Mais cela nous a permis de montrer l'intérêt de la démarche auprès d'une centaine d'entreprises. Les employeurs testent les personnes par le biais de la clause d'insertion et souvent ils les réembauchent quand ils ont pris conscience de leurs compétences. »

De nombreux a priori ont ainsi



Réunion de chantier avec les porteurs institutionnels de la clause d'insertion, et Ghislain Pion, embauché par l'entreprise Aslan sur un chantier PRU à Croix-Chevalier.

été levés. « Les employeurs pensent que dans la ZUP ils ne trouveront que des manœuvres. Mais nous avons aussi beaucoup de gens qualifiés. Au final, nos clients oublient qu'ils les ont embauchés en insertion », explique Catherine Billeau, de Manpower, entreprise classique qui a souhaité intégrer le projet insertion du PRU. « Nous avons quelques personnes embauchées en CDI. Mais la plupart inscrivent cette

expérience dans un parcours de retour à l'emploi. Quand elle est de plusieurs mois c'est vraiment payant », souligne Sandra Le Theuf, d'Idées intérim qui œuvre dans le travail temporaire pour l'insertion.

« Nous voulons étendre cette expérience positive au bassin d'emploi de Blois. Pour que toutes les commandes publiques soient assorties de la clause d'insertion », explique Louis Buteau. Après avoir convaincu

les chefs d'entreprises du BTP, Cécile Decaix va reprendre son travail de médiation en direction des élus des communes. « Il faut identifier les travaux, travailler sur de nouveaux secteurs comme les entretiens d'espaces verts, le nettoyage. Nous, nous avons le potentiel humain. » Les premiers chantiers pourraient démarrer en fin d'année.

Béatrice Bossard

## chiffres-clés

> 7 %, c'est en moyenne le pourcentage d'emplois entrant dans la démarche insertion sur les chantiers du PRU. La charte locale d'insertion en impose 5 %.

> 30.841 heures ont été réalisées en insertion au total cumulé sur le PRU. 13.257 pour les chantiers de démolition, 10.829 pour la construction. Le restant des heures se répartit entre chantiers d'aménagement, d'équipement, de réhabilitation, etc.

> 170 habitants de la ZUS, zone urbaine sensible, ont été salariés dans le cadre de l'insertion. Certains pour quelques jours seulement, d'autres pour plusieurs mois.

> Une centaine d'entreprises a répondu aux appels d'offres. Il y a deux ans, il était nécessaire d'expliquer et d'accompagner les chefs d'entreprises. Leurs carnets de commandes étaient pleins et la clause d'insertion qui apparaissait comme une difficulté ne les incitait pas à candidater.

## ... “ Habiter près du chantier, c'est rare ”

Mohamed Lahou est maçon de formation. Depuis deux semaines, il a intégré un chantier de construction de 11 logements, rue des Gallières. Et devrait aller jusqu'à son terme, dans quatre mois. « C'est une bonne expérience, je fais un peu toutes les tâches de maçonnerie, pas mal de coffrage. C'est la première fois que je travaille avec cette entreprise (Levêque-Bourdonnais) et ça se passe très bien. »

Comme Ghislain qui travaille sur un autre chantier du PRU, en face de la bibliothèque Maurice-Genevoix, Mohamed apprécie de travailler à cinq minutes de la maison. « On part toujours loin. J'étais à La Rochelle il n'y a pas longtemps. C'est bien plus agréable d'être à 5 minutes. » Ghislain Pion peut aussi amener ses quatre enfants voir le chantier auquel participe leur papa. « Ils sont tous fiers, je leur explique comment on fait. » Le chef de chantier, Stéphane Le



Les établissements Levêque-Bourdonnais de Faverolles-sur-Cher emploient deux salariés en insertion sur leur chantier rue des Gallières, dont Mohamed (à droite).

Morvan, se dit lui satisfait de son salarié. « Nous avons d'autres chantiers sur Blois et la région. Avec 15 à 16 ouvriers permanents, nous faisons appel à autant d'intérimaires. Si les salariés en insertion continuent à

nous donner satisfaction, nous les reprendrons sur d'autres chantiers bien sûr. » Sur les 15 ouvriers présents rue Vascode-Gama, six seulement sont salariés de l'entreprise Aslan.

## à toute vapeur

### Démolisseurs

Après le temps des bâtisseurs est venu celui des démolisseurs. C'est le message que souhaitent faire passer 400 Blésois face à la mort annoncée de la piscine Saint-Jean. Ils ont signé une pétition, déposée en mairie mardi. Quelques feuilles de papier, transformées en véritable pavé dans la mare... du futur centre aquatique. La ville n'en est pas à son premier enterrement d'équipement vieillissant. Les escaliers Louis-XII ont longtemps abrité un théâtre. Démoli après guerre car sa réhabilitation coûtait trop cher. Le même argument qui fait couler beaucoup d'encre mais qui tarira la piscine Saint-Jean.

La machine à Papin

## le chiffre

# 18

C'est l'heure à laquelle la collecte des ordures ménagères dans le quartier Vienne débutera, à compter de lundi prochain 6 avril. Ce changement d'horaire, du matin au soir, concerne les rues collectées les lundis, mercredis et vendredis. Les habitants du quartier devront donc prendre l'habitude de sortir leur poubelle le soir et non plus le matin.

## la phrase

“ La compensation de la réforme de la taxe professionnelle sera assurée pour l'essentiel par le transfert de nouvelles ressources fiscales. ”

François Fillon, Premier ministre, a ainsi assuré par courrier le conseil communautaire d'Agglopolys que la réforme de la taxe professionnelle qui sera présentée devant le Parlement respectera scrupuleusement le principe d'autonomie financière désormais inscrit dans notre Constitution. Il répondait ainsi au vœu, formulé le 12 février dernier, relatif à la suppression de la taxe professionnelle. Celle-ci appelait au respect de l'autonomie fiscale, au maintien d'un lien fiscal entre entreprises et territoires et cohérence d'ensemble des réformes territoriale et fiscale.